

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

Séance du 24 FÉVRIER 2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à 10 heures 30 minutes, les membres du C.C.A.S., régulièrement convoqué le 18/02/2025, se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Etienne KLEIN, Président :

Présents : Mme BESAUDUN Roselyne, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Catherine, Mme GRANGE Arlette, M. MARIOTTE Daniel, Mme NECTOUX Martine, Mme VAUTRIN Martine.

Absents excusés :

Aucun

Procuration :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 24 FÉVRIER 2025

OBJET : Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération. Il est proposé au CCAS d'autoriser l'engagement et le mandatement de la dépense suivante imputée en section d'investissement :

Chapitre	Intitulé	Compte	fonction	Montant	Détail
21	Immo corporelles	2138	588	2 100,00	Cabanons de jardin + outils de jardin
21	Immo corporelles	2158	588	1 650,00	Lames de bois + cuves de 1 m3
21	Immo corporelles	21848	588	500,00	Tables pic-nic
21	Immo corporelles	2158	588	700,00	Toiles de paillage
21	Immo corporelles	2121	588	1 500,00	Arbres

Chapitre	Intitulé	Montants inscrits au budget 2024	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CA du xx février 2025
21	Immo corporelles	35 585,60	8 896,40	6 450,00

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable dite M57,
 Vu le budget 2024 du CCAS,
 Considérant la nécessité d'engager rapidement certaines dépenses d'investissement,
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : donne son accord pour engager et mandater les dépenses ci-après :

Chapitre	Intitulé	Compte	fonction	Montant	Détail
21	Immo corporelles	2138	588	2 100,00	Cabanons de jardin + outils de jardin
21	Immo corporelles	2158	588	1 650,00	Lames de bois + cuves de 1 m3
21	Immo corporelles	21848	588	500,00	Tables pic-nic
21	Immo corporelles	2158	588	700,00	Toiles de paillage
21	Immo corporelles	2121	588	1 500,00	Arbres

Chapitre	Intitulé	Montants inscrits au budget 2024	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CA du xx février 2025
21	Immo corporelles	35 585,60	8 896,40	6 450,00

Article deux : s'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif du CCAS 2025

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Publié sur le site internet le 27/02/2025

Transmis au contrôle de légalité le 27/02/2025

Certifié exécutoire le 27/02/2025

Le Président,
 Etienne KLEIN



Le secrétaire